Informations de base

2004/2611(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Côte d'Ivoire **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Côte d'Ivoire	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2622	2004-11-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/11/2004	Décision du Parlement	T6-0066/2004	Résumé
18/11/2004	Résultat du vote au parlement		
18/11/2004	Débat en plénière		
18/11/2004	Fin de la procédure au Parlement		
22/11/2004	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2611(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0166/2004	16/11/2004	

Proposition de résolution		B6-0171/2004	16/11/2004	
Proposition de résolution		B6-0175/2004	16/11/2004	
Proposition de résolution		B6-0176/2004	16/11/2004	
Proposition de résolution		B6-0179/2004	16/11/2004	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0066/2004 JO C 201 18.08.2005, p. 0094-0120 E	18/11/2004	Résumé

Résolution sur la situation en Côte d'Ivoire

2004/2611(RSP) - 18/11/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Côte d'Ivoire.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PSE, PPE-DE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

La résolution rappelle que le 4 novembre 2004, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a violé l'accord de cessez-le-feu en lançant une attaque aérienne contre les rebelles à Bouaké et à Korhogo dans la zone de confiance au Nord. Le 6 novembre 2004, l'aviation gouvernementale a bombardé les forces françaises de maintien de la paix dans cette zone, faisant 9 morts et 31 blessés, ce qui a amené les Français à détruire la majeure partie des forces aériennes du pays et, par contre-coup, les militants progouvernementaux à se précipiter dans les rues d'Abidjan, à harceler et à intimider les étrangers, à mettre le feu aux écoles françaises et à piller les biens français.

Selon les députés, la poursuite de la violence a de graves conséquences sur la situation humanitaire déjà préoccupante et accroît le risque d'un déplacement massif de population ivoirienne qui pourrait compromettre la stabilité, plus largement, de l'Afrique occidentale, notamment du Liberia.

Le Parlement se félicite, après la prise de position des chefs d'État africains réunis à Abuja le 12 novembre 2004, de la résolution du Conseil de sécurité imposant un embargo immédiat sur les armes, prévoyant, sauf si les parties s'engagent dans le respect des accords, le gel des avoirs financiers et une restriction des déplacements à l'étranger de toute personne qui continuerait à menacer le processus de paix et de réconciliation nationale dans le pays et exigeant des autorités ivoiriennes qu'elles mettent un terme à toute émission de radio et de télévision incitant à la haine, à l'intolérance et à la violence.

Les députés saluent la mémoire de toutes les victimes de l'évolution récente de la situation après la rupture des accords de cessez-le-feu et demandent au gouvernement ivoirien de mettre un terme à ces exactions et à l'impunité dont bénéficient les auteurs et les commanditaires de celles-ci.

Toutes les parties au conflit sont invitées :

- à mettre immédiatement fin à l'action militaire et aux autres actes d'hostilité,
- à cesser de viser et d'attaquer les civils, notamment les agents de l'aide humanitaire, quelle que puisse être leur ethnie, nationalité ou religion,
- à cesser et à combattre les appels à la haine et à la violence,
- à renouer le dialogue et les négociations, à respecter leurs engagements et à les mettre en œuvre.

Le Parlement demande aux États membres de l'Union européenne de s'impliquer activement dans le soutien de la mission de maintien de la paix assurée par les Nations unies et la France. Elle déplore que l'opération « Licorne », assurée exclusivement par les forces françaises, n'ait pas comporté une composante européenne.

Le Conseil est invité à s'attaquer aux causes profondes de la crise, notamment dans le domaine économique et social, et à soutenir le déploiement des forces de paix de l'Union africaine, dans le cadre de la « facilité de soutien à la paix » du Fonds européen de développement. Les députés invitent l'Union européenne et la communauté internationale à augmenter le financement de l'aide humanitaire en Côte d'Ivoire aussitôt que les conditions permettront de mener des opérations plus nombreuses, qui sont extrêmement nécessaires.